

Résolution adoptée par l'Assemblée générale du personnel de la Ville de Genève du 26 septembre 2023

L'AG a pris connaissance de l'avancement des négociations entre les organisations représentatives du personnel (Commission du personnel de la Ville de Genève, SIT et SSP) et le Conseil administratif.

Libération de l'obligation de travailler pour les fonctions particulièrement pénibles

Le projet de règlement prévoit une retraite à 62 ans pour autant que les personnes concernées aient exercé une fonction particulièrement pénible pendant une période de 10 ans durant les 15 dernières années de leur carrière. Le salaire est intégralement maintenu, sauf la progression de la prime d'ancienneté et les indemnités pour inconvénients du service horaire. Le CA maintient sa position concernant la liste des fonctions particulièrement pénibles (voir verso, minimum 195 points pour en bénéficier).

Nous demandons au Conseil administratif:

- de rencontrer rapidement les organisations du personnel pour clarifier les derniers points en suspens (les cotisations AVS et d'assurance accident) et les mesures transitoires pour une entrée en vigueur en janvier 2024.
- que toutes les personnes concernées par la libération de l'obligation de travailler soient informées personnellement avant l'entrée en vigueur effective du règlement.
- que la liste des fonctions particulièrement pénibles continue à être examinée après l'entrée en vigueur du règlement afin de permettre notamment aux personnes exerçant une même fonction ou des tâches similaires dans une autre fonction de bénéficier de la libération de l'obligation de travailler.

Plan d'encouragement à une retraite anticipée pour toutes et tous (PLEND)

Une retraite anticipée pour toutes et tous n'est toujours pas d'actualité pour le CA alors que celle-ci est prévue par le Statut du personnel. L'absence de pont AVS reste problématique.

Nous demandons au CA la reprise des négociations pour un plan d'encouragement à une retraite anticipée (PLEND) pour toutes et tous, prévue par les articles 38 al.4 et 115 al.13 du Statut.

Suppression du Service de la taxe professionnelle communale (TAX)

Nous demandons au CA que tout le personnel du Service de la taxe professionnelle puisse bénéficier d'un transfert sur un emploi équivalent au sein de l'administration municipale (transfert de poste, maintien de la classe, pas de temps d'essai, engagement prioritaire lors de poste vacant) et disposer de mesures de reconversion professionnelle à la demande des collègues concerné-e-s. Le personnel des services antérieurement supprimés a bénéficié de ce système. Agir autrement serait un précédent inacceptable.

Projet de budget 2024

L'ensemble des mécanismes salariaux est pour l'instant prévu au projet de budget pour 2024. L'indexation de l'échelle de traitement est budgétée à 2.5%. Dans tous les cas elle devra compenser l'augmentation du coût de la vie pour l'ensemble du personnel, y compris des structures subventionnées.

Nous demandons au CA, lorsqu'il déposera au Conseil municipal ses amendements au projet de budget 2024, qu'il ajuste l'indexation de sorte qu'elle permette une compensation pleine et entière de l'augmentation du coût de la vie.

GTG, projet d'externalisation du personnel

Nous soutenons le personnel du Grand Théâtre de Genève qui refuse son externalisation de la Ville de Genève et se bat pour le maintien des conditions de travail, salariales et de retraite telles qu'établies dans le Statut du personnel de la Ville de Genève. Le personnel de la Fondation doit bénéficier d'améliorations de ses conditions de travail et de retraite de sorte qu'elles soient alignées sur celles de leurs collègues de la Ville de Genève dans le cadre d'un processus de négociation avec les organisations représentatives du personnel.

Internalisation des nettoyeurs

Nous demandons au CA :

- l'internalisation de l'ensemble du personnel actuellement en charge des nettoyeurs des WC publics.
- que le personnel soit reçu dans de bonnes conditions en Ville de Genève (locaux décents, vestiaires et douches à disposition) afin qu'il puisse travailler dans des conditions dignes.
- la poursuite de l'internalisation des nettoyeurs en Ville de Genève.

Liste des fonctions particulièrement pénibles en Ville de Genève – Etat au 17 octobre 2022

Nb de points retenus	Service	Fonction	Effectif ⁽¹⁾	Effectif Cumulé
408	AGCM	Ouvrier ère travaux	1	1
351	VVP	Ouvrier ère	202	203
315	SEVE	Maçon ne	2	205
303	SEVE	Gestionnaire forestier ère [anc. Forestier bûcheron]	1	206
291	AGCM	Constructeur trice de route AFP [anc. Ouvrier-ère génie civil polyvalent-e]	3	209
291	SEJ	Collaborateur trice logistique et social	1	210
282	SEJ	Assistant e de coordination	3	213
273	SEVE	Bucheron ne	3	216
268	AGCM	Ouvrier ère assainissement	6	222
264	GTG	Sous chef fe peintre décorateur trice	1	223
264	GTG	Peintre décorateur trice	2	225
263	AGCM	Chef fe d'équipe travaux	1	226
252	GTG	Serrurier ère	5	231
247	SPM	Collaborateur trice technique	3	234
243	MAH	Technicien ne de musée [anc. Transporteur-euses d'oeuvres / Chauffeur-euse-manutentionnaire]	6	240
242	MHN	Surveillant e monteur euse	4	244
230	SEVE	Arboriste grimpeur euse	4	248
220	GTG	Sous chef fe mécanicien ne	1	249
213	AGCM	Contrôleur euse du réseau d'assainissement [anc. Contrôleur-euse d'égouts]	2	251
210	AGCM	Chef fe d'équipe assainissement	1	252
206	SEVE	Horticulteur trice arboriste	2	254
205	AGCM	Chef fe d'équipe (marquage)	1	255
205	AGCM	Peintre en signalisation routière [anc. Peintre]	3	258
204	AGCM	Machiniste travaux	2	260
200	SEVE	Contremaître sse pépiniériste	2	262
200	SEVE	Contremaître sse principal e pépiniériste	1	263
200	SEVE	Horticulteur trice pépiniériste	1	264
199	SEVE	Horticulteur trice paysagiste [anc. Horticulteur-trice]	62	326
199	SEVE	Aide horticulteur trice paysagiste [anc. Aide-horticulteur-trice]	27	353
199	SEVE	Contremaître esse	14	367

Effectif (1) : donné à titre indicatif, compte tenu des mouvements de personne

Merci d'afficher sur les panneaux prévus à cet effet et de distribuer cette résolution pour les collègues qui n'ont pas accès à l'informatique.